Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05 JAN. 2015 que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée – Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent : Mme SILOTIA Natacha

Procurations : M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **M. FRINGUE Mikaël** a donné mandat à M. MONDON René - **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - **M. RIVIERE Olivier** a donné mandat à BENARD Alex - **M. CANTINA Pierrot** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - **Mme CADERBY Colette** a donné mandat à M. FORT Paul

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. René VLODY** a quitté la salle à l'affaire n° 3 en donnant procuration à Mme Liliane BARET

& &
&

AFFAIRE N° 5/ Orientations budgétaires 2015

- Service annexe de la régie funéraire

Rappel des données financières 2014 :

Section unique de fonctionnement

- Prévisionnel dépenses : 4 667,65 €
- Prévisionnel recettes : 4 667,65 €

La réalisation devrait être la suivante :

- Dépenses : 4 217,65 €
- Recettes : 4 547,65 €

Orientations budgétaires 2015 :

Le Maire rappelle au Conseil que la régie funéraire supporte uniquement les dépenses liées au service de fossoyage.

En recettes, la prestation est facturée aux usagers à hauteur de 80 €.

Pour l'année 2015 :

- Les recettes prévisionnelles sont estimées à **3 200 €** (base prestation : environ 40 décès par an)

- Les dépenses à :
 - Coût du personnel mis à disposition : 3 000
 - Petites fournitures : 200

En 2015, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le même niveau de prestation qu'en 2014 pour ce service.

Après discussions, le Conseil Municipal décide, **pour 2015,** de maintenir au même niveau qu'en 2014, les prestations du **service de la régie funéraire.**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

